

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Parkinson : das Magazin von Parkinson Schweiz = le magazine de Parkinson Suisse = la rivista di Parkinson Svizzera**

Band (Jahr): - **(1996)**

Heft 44

PDF erstellt am: **20.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Des membres recrutent des donateurs et des donatrices

Lors de l'assemblée générale qui s'est déroulée le 15 juin 1996 à Lugano, le nouveau statut de bienfaiteurs a été inscrit de la façon suivante dans les statuts de l'Association Suisse de la Maladie de Parkinson: «Les donateurs sont des personnes physiques ou juridiques qui soutiennent l'Association Suisse de la Maladie de Parkinson par des dons bénévoles».

Quel est l'intérêt du nouveau statut de bienfaiteurs?

Les donateurs et donatrices sont des sympathisants qui apprécient l'Association et son activité au service des parkinsoniens (patients et proches) et qui, pour cette raison, désirent la soutenir sans toutefois en devenir membre. Ces personnes s'engagent uniquement, et jusqu'à révocation, à verser à l'Association Suisse de la Maladie de Parkinson une participation financière annuelle dont le montant est déterminé par eux seuls. Ils n'auront pas d'autres obligations à l'exception de cette contribution unique et ne recevront qu'une fois par année du courrier: le rapport annuel et les comptes annuels.

L'Association Suisse de la Maladie de Parkinson espère ainsi pouvoir bénéficier, grâce au soutien financier régulier des donateurs et donatrices, d'un apport de fonds supplémentaire nécessaire au développement de son offre de prestations pour les parkinsoniens.

Appel à tous les membres

Il est important que le plus grand nombre possible de personnes apprennent qu'il existe une nouvelle façon - en tant que donateurs ou donatrices - de soutenir l'Association Suisse de la Maladie de Parkinson. C'est pour cela que nous vous demandons de rechercher des sympathisants auprès de votre parenté et de vos connaissances pour qu'ils acceptent de devenir donateurs.

L'Association Suisse de la Maladie de Parkinson pourra dans l'avenir encore mieux conformer son offre de prestations aux besoins des parkinsoniens si cet appel en faveur de la recherche de fonds est couronné de succès et si les dons des donateurs et donatrices lui parviennent régulièrement.

Nous vous remercions très cordialement de votre participation!

Lorenz Schmidlin, président